



Dépêche n°508 124
Par Grégoire Faney
Le 06/10/2015

L'association Liberté Sociale propose un système alternatif de protection sociale

Alors que la Sécurité sociale fête mardi 6 octobre 2015 l'anniversaire de ses 70 ans d'existence, l'association Liberté Sociale présente ce jour même ses propositions pour la mise en place d'un système alternatif de protection sociale, basé sur une mise en concurrence régulée d'opérateurs privés. Un autre modèle de protection sociale que l'association souhaiterait expérimenter dans un premier temps sur la population des indépendants. S'appuyant sur un nouveau sondage Ifop, Liberté Sociale estime que les Français perçoivent l'actuel système de protection sociale comme "inégalitaire" et "intenable". L'association souhaite d'ici la fin du mois diffuser ses propositions auprès d'élus politiques pour relayer son message auprès du grand public.

Une récente étude du Crédoc concluait que, à l'approche des 70 ans de la Sécurité sociale, les Français restaient majoritairement attachés au système en place, prônant une réforme progressive ([à lire également sur AEF](#)). L'association Liberté Sociale, en présentant ce mardi son propre sondage réalisé avec l'Ifop, parvient à des conclusions sensiblement différentes. Selon ce sondage, réalisé en ligne fin août 2015 auprès de 1 147 personnes (dont 170 indépendants), une majorité de Français jugerait que l'actuel système de protection sociale, axé autour du socle de couverture par la Sécurité sociale, est "inégalitaire" et, concernant les retraites, "intenable" sur le long terme.

LA "COMPLEXITÉ" DE L'ACTUEL SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

Le sondage indique en premier lieu que 76 % des Français jugeraient "inégalitaire" l'actuel système de protection sociale, un sentiment encore plus prévalent chez les "catégories précaires". Christian Couturier, chirurgien et président de Liberté Sociale, pointe aussi le manque de connaissances des Français sur le coût réel de la protection sociale, considérant que "la complexité du système ne peut que renforcer le sentiment d'inégalité de traitement". Sur la retraite, le sondage indique que 85 % des 18-35 ans estiment que le système actuel ne permettra pas une retraite suffisante (1), 39 % se disant même "sûrs" à terme de la faillite du système.

Dans le même temps, le sondage ne questionne pas non plus son échantillon sur une éventuelle envie de changement radical au profit d'un autre système, qui est la revendication portée par Liberté Sociale. "La question serait certes intéressante, mais encore trop prématurée", estime Christian Couturier, jugeant que le grand public devait d'abord être informé des "réels enjeux" et des modalités précises avant d'être interrogé sur une possible remise à plat du système de protection sociale - qui se traduirait pour Liberté sociale par une suppression de la sécurité sociale. Dans un premier temps, l'association compte donc communiquer auprès d'élus et responsables politiques pour relayer son message. Un courrier synthétisant l'ensemble des nouvelles propositions de l'association devrait être adressé d'ici la fin du mois à l'ensemble des formations politiques.

Dépêche n° 508 124 © Copyright AEF

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF



LE "LIBRE CHOIX" DU "PRESTATAIRE SOCIAL"

Concernant ces propositions, Christian Couturier a détaillé ce 6 octobre la revendication d'un modèle qui prévoit non pas la remise en cause du monopole de la sécurité sociale, mais sa suppression totale, au profit d'un système de "libre choix" du "prestataire social" sur chaque segment de protection sociale et de concurrence régulée entre opérateurs privés (l'association se donne entre autres comme référent le modèle hollandais). Dans un premier temps, Liberté Sociale propose d'expérimenter ce modèle uniquement sur la population des indépendants, soit donc en lieu et place de l'actuel système piloté par le RSI et les Urssaf.

Le principal avantage de ce modèle, pour l'association, serait d'offrir une couverture "égalitaire" entre tous les assurés. Liberté sociale dénonce un système qui actuellement couvrirait moins les indépendants qui cotisent pour le risque santé par exemple, que les bénéficiaires de la CMU, "ceux qui ne payent rien" (2). Liberté sociale propose donc de constituer un "panier social" avec des garanties fixées par l'État et identiques pour tous les citoyens, et une couverture gérée par le biais d'assureurs privés, tenus de couvrir ce panier de soins sans opérer une sélection des risques entre assurés. Pour éviter les phénomènes de déséquilibre du risque chez un assureur donné, un "fonds de péréquation" entre assureurs serait mis en place. Un "fonds de solidarité nationale" - financé pour partie par une contribution assise sur l'ensemble des revenus et pour partie sur le chiffre d'affaires des assureurs - prendrait également en charge les cotisations des mineurs et des plus démunis, mais leur panier de soins resterait identique à celui des autres contribuables. En mettant fin ainsi à la dualité entre socle AMO-AMC, Liberté sociale estime que les frais de gestion sur le risque santé pourraient être réduits de 50 %, tout en garantissant une plus grande transparence.

L'association propose aussi de supprimer les différences d'indemnisation selon que le problème de santé relève d'une maladie "classique", d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail, ce pour faire "disparaître les iniquités de prise en charge". En matière de prévoyance, l'association propose aussi que l'ensemble des citoyens disposent des mêmes droits, notamment concernant les jours de carence, l'association pointant à ce propos les inégalités de traitement entre indépendants et fonctionnaires. Liberté Sociale compte également faire des propositions en matière de système de retraites, mais ces propositions ne sont pas pour l'heure finalisées.

(1) Un pessimisme qui se retrouve dans d'autres études : [à lire également sur AEF](#)

(2) L'association fait ici référence aux différences de couverture maladie entre assurés relevant du RSI et bénéficiaires de la CMU.

Cette dépêche vous a été transmise avec l'aimable autorisation d'AEF, agence spécialisée d'information.

Si vous souhaitez recevoir leurs informations, n'hésitez pas à vous connecter sur www.aef.info afin de découvrir le service pour une période d'essai gratuite.